

SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le dix huit février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GRANVILLAIN, Maire,

Présent(e) s : Mesdames, Véronique CHOLLET, Pascale ESCARBOUDEL, Céline ESCUDIE, Simone SPADOTTO ; Messieurs, Davy BRESSOLLES, Hugues CHAP, Patrick GRANVILLAIN, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Xavier SUDRE, René VIDAL.

Absents ayant donnés procuration (s) : Madame Carole BRESSOLLES à Madame Pascale ESCARBOUDEL, Madame Béatrice PINCHON à Monsieur Hugues CHAP, Madame Céline DELIBES à Madame Céline ESCUDIE, Monsieur Roger PEDRERO à Monsieur Jacques PINEL.

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) :

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Hugues CHAP

OBJET : Approbation du compte-rendu du quatorze janvier deux mille seize (14.01.2016) :

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu, annexé à la présente délibération, de la séance du Conseil Municipal en date du quatorze janvier deux mille seize (14.01.2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention : -le compte rendu du Conseil Municipal du quatorze janvier 2016 (14.01.2016).

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association des ruelles d'Auriac pour l'organisation du Festi'ruelles 2016 :

L'association des « Ruelles d'Auriac » organise depuis plusieurs années un festival de ruelles à Auriac Sur Vendinelle.

Cette manifestation permet de rassembler des habitants du village autour d'un événement culturel gratuit et permet également, de faire connaître Auriac, à des personnes extérieures au village et au canton.

Au vu de l'intérêt d'une telle manifestation pour la Commune, Monsieur le Maire propose d'accompagner cette association en lui attribuant une subvention de 3000 €, au titre de l'année 2016. Il soumet également aux membres du Conseil Municipal les demandes de matériel qui ont été formulées par les organisateurs de cette manifestation. L'Association souhaiterait que certaines dépenses liées aux charges fixes qu'entraînent la préparation et le déroulement du festival soient prises en charge par la commune. Il s'agirait des charges EDF, de la location de chapiteau, de la location de matériel technique comme des projecteurs, du coût de la communication (affiches, flyers...) et d'autres dépenses dans la limite d'une enveloppe générale totale de 1000 €.

Suite à l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions :

- décide d'attribuer une subvention de 3000 € à l'association des ruelles d'Auriac pour l'organisation du Festi'ruelle de 2016. Cette subvention sera versée avant la manifestation.
- décide de ne pas participer **financièrement** aux charges de préparation et d'organisation du festival.

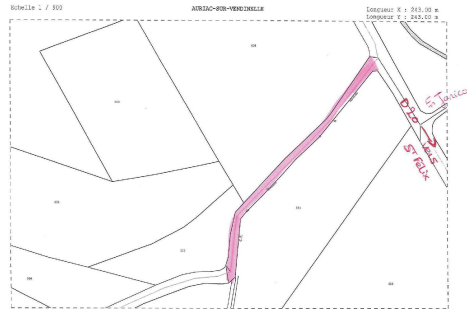
OBJET : Cession d'un bien immobilier : vente du « corbillard », situé sur l'impasse Notre-Dame :

Cette délibération est reportée en accord avec l'ensemble des élus, au prochain Conseil Municipal car il nous manque le chiffrage du géomètre.

OBJET : Cession d'un chemin rural à proximité du lieu-dit « En Janicou » :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition reçue en mairie, pour l'achat d'un chemin rural.

Il s'agit du chemin rural de Passema à la Mouline, sur la route départementale n°20 en direction de Saint Félix et juste avant le lieu dit « En Janicou ».



C'est un chemin de 80 mètres de long qui n'est plus utilisé que par un seul propriétaire terrien : Monsieur Vincent PRADELLES. Les autres propriétaires des champs avoisinant ce chemin, utilisant d'autres accès.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce chemin à Monsieur Vincent PRADELLES au prix de 1€ par tranche de 10 mètres linéaires et de faire supporter à l'acquéreur les frais de géomètre et de notaire.

Suite à l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 1 élu ne participant pas au vote:

- Autorise Monsieur Le Maire à céder le chemin rural de Passema à la Mouline à Monsieur Vincent PRADELLES, au prix d'1 € par tranche de 10 mètres linéaires et de faire supporter à l'acquéreur les frais de géomètre et de notaire ;
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

OBJET : Adoption du règlement avec la fête foraine

Cette délibération est reportée au prochain Conseil Municipal car les élus souhaiteraient avoir une estimation financière pour la pose d'un compteur temporaire qui alimenterait environ 10 caravanes. En effet, il n'y a pas de fourniture électrique suffisante au niveau du stade, lieu où l'on souhaiterait que les forains posent leurs caravanes personnelles.

OBJET : Questions diverses

-Fête foraine : M. Jacques PINEL a trouvé un podium gratuit. Problème de la messe du dimanche pendant la fête : le prêtre a contacté M. René VIDAL. Il ne pourra pas y avoir de messe le dimanche, le prêtre n'étant disponible que le samedi soir. Les élus pensent que la célébration d'une messe le samedi soir, n'est pas adaptée. M. René VIDAL va essayer de recontacter le prêtre.

Le feu d'artifice est défini et Monsieur Le Maire a signé le bon de commande.

-Goûter des aînés 2017 : un groupe de comique devrait être retenu pour 2017.

-Mounjetade : concernant le camion frigorifique: la Communauté de Communes Cœur Lauragais a investi dans un véhicule réfrigéré. Or, il est peut être trop petit pour y mettre une table à l'intérieur et pour y préparer les assiettes. Mme ESCUDIE Céline a envoyé un email à l'intercommunalité pour connaître les dimensions exactes. Dès qu'elle aura la réponse de la CCCL, une décision sera prise.

Les vins rouges et rosés seront pris auprès du fleuriste de Caraman car les prix sont plus attractifs.

Pour le vin blanc moelleux : les prix vont être demandés à l'épicerie et un choix sera fait en comparaison des autres devis.

Les Moulins de Perrine ne pourront faire que des croustades et pas de tartes aux pommes. La commande est validée cette année auprès des Moulins de Perrine, il n'y aura donc que des croustades.

-Candélabres du lotissement « Las Fourques » : il y a 20 candélabres en tout dans le lotissement. Ces candélabres ont trente ans. Le SDEHG a estimé leur remplacement à 96 000 € dont 25 000 € de participation par la commune. Le SDEHG peut nous proposer un emprunt ou nous proposer d'effectuer les travaux en plusieurs tranches.

Prochaines Réunions : Débat d'Orientation Budgétaire le 10 mars 2016 à 20h30. Le 17 Mars 2016 réunion de préparation, à 20h30 et Conseil Municipal le 24 Mars 2016 à 20h45.